Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Avril 1899. No. 21.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Les Enfants et la Criminalité

M. J. Cornély publiait, il y a quelques temps, dans le *Figaro*, de Paris, les réflexions suivantes:

L'autre semaine, on a jugé une bande de trente vauriens, connue sous le nom de la bande de Neuilly. On en a condamné seize, dont deux demoiselles, pour tentative d'assassinat. L'autre jour, trois misérables se sont glissés le soir chez une vieille épicière, rue Pierre-Leroux, et l'ont assassinée.

J'ai remarqué que l'âge de ces condamnés oscillait entre dix-sept et vingt ans. Par conséquent, tout ce joli monde tetait encore sa nourrice lorsque l'homme de gouvernement de la troisième République fit charger les crucifix des écoles dans les tombereaux et les fit transporter dans les magasins où l'on conserve le matériel scolaire hors d'usage. Par conséquent, cette jeunesse a été élevée dans des classes où l'on parle de tout, excepté de Dieu, père de la morale.

Au moment où l'enseignement français fut déchristiaanisé, j'écrivis des masses d'articles qui avaient pour but de démontrer qu'en rendant l'enseignement indépendant de toute idée religieuse, on arriverait fatalement à démoraliser l'enfance et à obtenir des criminels étrangement précoces. Je prédisais qu'un temps viendrait où l'on serait forcé de guillotiner les enfants comme on tue les petits loups, et que les générations futures verraient des exécutions où, en présence de la population scolaire, on couperait le cou à des monstres à peine formés, sur une place où il n'y aurait d'adultes que l'exécuteur, les gendarmes et les instituteurs. Cela fit beaucoup rire.

Je reconnais que nous n'en sommes pas encore là. Mais nous sommes arrivés à une période où les bancs de la Cour d'assises ressemblaient à ceux des écoles. C'est déjà au commencement. Le reste suivra.

Sérieusement, on a contesté, au point de vue philosophique, l'efficacité de l'enseignement religieux pour la moralisation de l'enfance, et soutenu que de l'école sans Dieu sortiraient des générations aussi décidées à respecter les lois humaines que celles qui sortent des écoles catholiques.

Malheureusement, les faits sont là. Jamais les criminels, jamais les récidivistes n'ont été aussi jeunes qu'à présent. Voilà bien une preuve, ce semble.

Et cette preuve devient extraordinairement suggestive si on réfléchit qu'en Angleterre, où l'universalité de l'enseignement primaire n'a pas détruit, loin de là, son caractère profondément religieux, en Angleterre où l'Etat se borne à payer une annuité pour chaque enfant, à l'école qu'il lui plaît de fréquenter, on assiste au phénomène absolument opposé.

Le crime se raréfie chez les jeunes et, petit à petit, les prisons ne contiennent plus que des vieux chevaux de retour, nés et élevés avant les lois scolaires actuelles.

Il faudrait pourtant méditer cela. J. CORNÉLY.

PARLEMENT PROVINCIAL

MERCREDI

La question des $300.000 a occupé l'attention de la Chambre, cette après-midi:

L'Hon J.-D. Cameron, solliciteur-général, a proposé l'adoption d'un mémoire par lequel la législature demande au Sénat et aux Communes de passer une mesure autorisant le gouvernement du Canada à payer au gouvernement du Manitoba la somme de $300,000, à même le fonds des terrains scolaires du Manitoba. Ce mémoire donne pour raison de cette démarche auprès des autorités fédérales, l'augmentation de la population et par suite le nombre toujours croissant des districts scolaires, lesquels ne peuvent être convenablement sustentés que par ce moyen.

M. McFadden (Emerson), secondé par M. Johnson (Turtle Mountain), propose: "Que la Législature prie le Sénat et les Communes de passer une mesure autorisant le gouvernement du Canada à payer au gouvernement du Manitoba la somme de $75.000. à chacune des années, 1899, 1900, 1901 et 1902, à même le fonds des terrains scolaires du Manitoba, et que ces sommes soient employées pour fins scolaires seulement."

M. Greenway dit quelques mots contre cet amendement, puis M. Paré, secondé par M. R. Marion propose en amendement au susdit amendement: "Que la Législature est d'avis que le fonds des terrains scolaires devrait être laissé intact, entre les mains des autorités fédérales, pour là s'accumuler; et que les revenus annuels provenant de ce capital soient payés, sous forme d'intérêt, à la province, comme par le passé."

M. Paré dit qu'il ne voit pas pourquoi la province retirerait des argents du capital. Si le revenu provenant du fonds des terrains scolaires n'est pas suffisant aujourd'hui, qu'adviendra-t-il si on diminue le capital? En retirer quelque chose tous les ans serait rendre le soutien des écoles impossible. Il nie que les terrains scolaires représentent un capital de $14,000,000, ou même de $7,000,000.

M. Fisher propose l'ajournement du débat.

Il y eut ensuite discussion à propos d'un bill pourvoyant à l'inspection des livres des municipalités. Ce bill, ainsi qu'un autre qui porte à $2.00 la prime sur les loups, a subi sa deuxième lecture.

JEUDI

Le premier vote de la session a été pris aujourd'hui; la mesure soumise aux votes est celle qui a rapport au fonds des terrains scolaires de la province.

Le débat interrompu hier, a été repris. MM. J. Fisher (Russell) R. H. Myers, (Minnedosa), S. Mulvey, (Morris), W. S. Sirett, (Beautiful Plains), C. A. Young (Deloraine), D. McNaught (Saskatchewan), T. Dickie (Avondale) D. H. McFadden (Emerson) prennent successivement la parole.

M. Fisher et M. Mulvey, entr'autres, sont d'avis que le gouvernement devrait demander aux autorités fédérales, non-seulement $300,000, mais le fonds scolaire entier.

M. Greenway se déclare heureux de la discussion qui vient d'avoir lieu. Il est maientenant convaincu que le peuple désire voir le fonds scolaire sous le contrôle de la province. Aussi a-t-il suggéré au solliciteur-général (M. Cameron) de demander à la législature l'adoption d'un amendement dans ce sens, au mémoire qui sera adressé au Sénat et aux Communes du Canada.

M. Cameron se lève et donne avis que lundi il introduira l'amendement suivant au mémoire susdit: Que le dernier paragraphe de la clause 14 soit retranché et remplacé par le suivant:

Vos pétitionnaires prient donc cette honorable Chambre, aussitôt qu'elle pourra le faire, de passer une mesure autorisant le gouvernement du Canada à payer au gouvernement du Manitoba le montant d'argent actuellement aux mains du gouvernement fédéral, déjà réalisé par la vente des dits terrains scolaires, ainsi que le transfert au gouvernement du Manitoba de l'entier contrôle et de l'entière administration des terrains non encore vendus. Et vos pétionnaires, se conformant à leur devoir, ne cesseront de prier.

Ici M. McFadden s'est opposé au mode de procéder.

Sur motion de M. Cameron, le débat a été ajourné.

M. Cameron propose l'adoption en troisième lecture du "bill relatif à une partie des revenus provenant de la vente de terrains scolaires dans la province du Manitoba.

M. McFadden, secondé par M. J. Johnson, propose que le bill ne soit pas lu en troisième lecture, mais soit renvoyé au comité général de la Chambre. Vote sur l'amendement:

Pour: MM. Johnson, McFadden—2.
Contre: MM. Cameron, Campbell, Dickie, Doig, Fisher, Fowler, Fraser, Greenway, Jackson, Jonasson, Kennedy, Lauzon, Marion, Mickle, Morton, Myers, McKenzie, McIntosh, McIntyre, McMillan, McNaught, Mulvey, Paré, Riddle, Sirett, Smith, Watson, Winkler, Young—29.

M. Paré, secondé par M. Marion, propose que le bill ne soit pas lu en troisième lecture, mais soit renvoyé à six mois. Vote sur cet amendement:

Pour: MM. Paré, Marion, Lauzon—3
Contre: MM. Cameron, Campbell, Dickie, Doig, Fisher, Fowler, Fraser, Greenway, Jackson, Johnson, Jonasson, Kennedy, Mickle, Morton, Myers, McIntyre, McFadden, McKenzie, McIntosh, McMillan, McNaught, Mulvey, Riddell, Sirett, Smith, Watson, Winkler, Young—28

Le bill a donc subi sa troisième lecture.

Il y a eu aussi à cette séance plusieurs demandes de chartes de chemins de fer.

VENDREDI

La séance d'aujourd'hui n'a pas eu beaucoup d'intérêt. Elle a été consacrée principalement à la lecture des bills, à leur différentes phrases. On s'attend prochainement à une discussion mouvementée au sujet des demandes de chartes par différentes compagnies de chemins de fer.

LUNDI

La discussion a été reprise sur l'affaire du fonds scolaire de la province. MM. Fraser, Johnson, Sutherland, Sirett, Lauzon, Paré, Fisher, Dickie et Fowler ont adressé la parole. La conclusion du débat a été qu'une députation du cabinet irait à Ottawa pour faire en sorte que le gouvernement fédéral remette à la province les fonds déjà prélevés sur la vente des terrains scolaires et le contrôle des terrains non encore vendus. Le mémoire qu'on devait adresser à Ottawa pour réclamer $300.000 a été conséquemment retiré; de même l'amendement McFadden, demandant $75.000 par année, en 1899, 1900, 1901 et 1902.

M. Lauzon a blâmé le gouvernement d'essayer de retirer le capital des mains du gouvernement. Le gouvernement peut-il dire à l'avance s'il retirera un intérêt de trois par cent sur ces terrains?

Le député de Saint-Boniface croit que le gouvernement ne doit pas ruiner le pays pour établir des écoles; à son avis les terrains scolaires devraient rester sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Le député de LaVerandrie, M. Paré, a donné avis qu'il présentera trois bills: pour amender l'acte municipal, l'acte d'évaluation, et l'acte des écoles publiques. Ces trois bills donneront pouvoir aux villes, villages, etc., d'exempter des taxes pour une période n'excédant pas trois ans, les bâtisses employées aux fins d'éducation, et les terrains sur lesquels ces bâtisses sont situées.

MARDI

A la demande d'un bon nombre de députés, qui veulent faire leurs semailles, la législature s'ajournera jeudi jusqu'au 15 juin.

Un certain nombre de mesures pour la prohibition de liqueurs ont été présentées. Deux bills, dont l'un a rapport à la taxation des terrains marécageux, et l'autre, à la ratification de l'arrangement conclus par les municipalité de Morris et de Selkirk avec leurs créanciers, ont été déposés sur la table. MM. Johnson et McFadden ont présenté une motion demandant la production de documents importants sur la question des écoles. M. Greenway, qui n'aime pas à entendre parler de cette question, a manifesté l'ennui que lui causait une celle motion. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

M. Paré, secondé par M. Marion a demandé la production d'un état donnant les noms des districts scolaires qui ont participé aux octrois législatifs à chaque année depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement; donnant aussi l'assistance moyenne à chaque école, pour chacune des annnées 1897 et 1898. M. Paré demandera aussi un état sous forme de tableau, donnant une liste complète, qui décrit chaque section ou partie de section de terrain déclaré vendu par le Parlement du Canada, et donne la date de la vente et le montant pour lequel chaque portion a été vendue.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Saint-Hyacinthe

Le Grand Hôtel va cesser d'être le Grand Hôtel. Les actionnaires ont décidé de le transformer complètement. Tout le mobilier sera vendu prochainement et les réparations nécessaires seront faites pour la transformation du local en bureaux. Le soubassement de l'hôtel sera occupé ce mois-ci par les bureaux et les presses du journal "La Tribune."

Lévis

Le camp militaire du district de Québec sera adressé à Lévis du 37 juin au 8 juillet et comprendra 3,400 soldats. Il y aura à ce camp trois batteries d'artillerie et dix bataillons de Québec y assisteront pendant les deux derniers jours.

Québec

On parle fort sérieusement de relier par un pont, l'île d'Orléans à la Côte de Beauport.

Le pont serait à l'usage des piétons, voitures et chemin de fer électrique.

Actuellement, à certaines époques de l'année, l'île d'Orléans est complètement isolée du reste du monde. Un pont, qui assurerait à l'île, des communications faciles et rapides, avec la ville, aurait pour effet d'augmenter la propriété foncière de l'île et de doubler les transactions commerciales.

Montréal

On a donné à la Cathédrale, pour la première fois en Amérique, la messe de D. Lorenzo Perosi pour 3 voix d'hommes (solo, chœur et orgue). L'abbé Perosi est un jeune compositeur dont la renommée grandit de jour en jour et qui est honoré de l'amitié de Léon XIII.

Il y a eu le 2 avril à Montréal une terrible conflagration. Le magasin de M. M. Paquette Frères a été détruit de fond en comble. Trois pompiers ont été blessés sérieusement en combattant l'incendie. Les dommages s'élèvent à $150.000.

M. Jehin Prume, le distingué violoniste, est gravement malade. Un câblegramme a été envoyé au fils de M. Prume, actuellement en Europe, le rappelant en toute hâte au chevet de son père.

La victoire que Louis Cyr vient de remporter sur l'Allemand Ronaldo a fortement enthousiasmé Montréal. Même ceux qui ordinairement ne s'occupent pas de sport, ont pris intérêt à la lutte. Après la victoire, le maire de Montréal et celui de Joliette ont félicité le vainqueur et ont rendu un juste tribut d'admiration à son concurrent, le courageux Ronaldo.

Nicolet

La basilique de Nicolet, nouvellement construite, et qui devait être livrée au culte bientôt s'est écroulée lundi dernier. Le portail, le clocher et un mur du côté sud restent seuls debout. Les architectes ont évidemment mal calculé.

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Avril 1899

ENCORE LA "VERITE"

La feuille qui s'appelle bien à tort la *Vérité* nous arrive avec ce gros titre, suintant d'orgueil: *Encore le Manitoba*. Eh bien! encore la *Vérité*, lui répondrons-nous.

Si l'éplucheur de mots qui est la croit nous lasser, il se trompe. Il nous en donnera des nouvelles dans douze mois d'ici.

Quand nous avons commencé la conversation avec la *Vérité*, nous l'avons fait, non sur le ton de la polémique, mais sur celui qui convient à un calme exposé d'une question importante, cherchant à éclairer et à convaincre, non à blesser celui à qui nous nous adressions. La *Vérité* nous a répondu par des injures et en dénaturant notre pensée. Nous avons dû, à notre tour, nous servir un peu de la trique. Mais dans nos récents articles, nul ne peut s'y méprendre: il s'en dégage un désir de paix manifeste, voulu, excité en nous par le besoin, manifeste aussi, de la concentration des forces catholiques, devoir supérieur à toutes les susceptilités personnelles et à toutes les chicanes de l'esprit le plus hargneux. Et pour atteindre ce but, nous avons, à dessein, supprimé toute expression outrée; nous avons même omis de répondre à des accusations graves, quoique mal fondées, parceque nous ne voulions pas envenimer ce débat.

Malgré cela, la *Vérité* veut nous traiter en ennemi, sans doute pour obéir aux directions de l'Encyclique — à noter que la *Vérité* est la seule autorité sûre pour l'interprétation de la parole du Pape — qui demandent à la presse catholique de traiter charitablement les questions et les hommes, à plus forte raison, de ne pas inculper les motifs ou les intentions.

Soit! nous acceptons la situation qu'elle nous fait. Nous allons tâcher de nous tenir sur le terrain, en face de ce bretteur, tout désagréable que cela puisse être.

Dans son récent article, la *Vérité* commence par se brûler de l'encens et à se donner pour modèle à ses confrères, prétendant donner l'exemple de la loyauté dans la polémique, en reproduisant les articles de ses interlocuteurs.

C'est d'abord d'un vilain orgueilleux. Ces choses-là peuvent quelquefois se dire; mais il faut y mettre de la réserve, ne pas encombrer la place de sa personnalité; il faut faire passer la leçon à force de modestie. Au lieu de cela, la *Vérité* y met de la brutalité, se place en scène comme une longue cheminée d'usine, au sommet de laquelle ondule, comme un énorme panache, l'éloge de soi-même.

C'est aussi d'un hypocrite ou d'un inconscient. Car la vérité — la vrai vérité, pas le journal — est que l'outrecuidante feuille ne reproduit les articles de ses adversaires qu'autant que cela lui convient, et à ses heures. Nous avons discuté des semaines avec elle; nous avons commencé par reproduire son propre article, et non seulement elle n'a pas mis les nôtres sous les yeux de ses lecteurs, non seulement elle n'a pas reproduit les passages très brefs de certains discours qui étaient l'objet de notre examen, mais dans l'analyse qu'elle prétendait faire de notre prose, elle faussait notre phrase et notre pensée; elle donnait comme fait important du débat ce qui n'était qu'un accessoire, et s'amusait, comme dans l'article auquel nous répondons, à fendiller des cheveux, à dérouter l'opinion de la voie droite.

Le directeur de la *Vérité* pose à devenir professeur de journalisme; que l'avenir nous garde d'une pareille plaie! Si jamais dans notre pays l'on établit des chaires de journalisme, espérons qu'elles seront occupées par des esprits plus larges, plus généreux, plus droits, plus aptes à saisir le point véritable d'une question ou d'un débat, voyant plus haut que leur bonnet et sachant s'arrêter à temps dans la voie des récriminations inutiles, quelquefois fatales.

La *Vérité* se défend *d'insinuer*. Mais ses articles sont à moitié faits d'insinuations! Elles ne vit en réalité que de ça. Dans l'article même auquel nous répondons, qu'est-ce? sinon une insinuation, cette phrase incidente qu'elle lance au beau milieu d'une période fort insignifiante, du reste: "nous évitons un gros mot que nous pourrions employer." Mais employez-les donc vos gros mots. Croyez-vous en réalité nous faire une grande faveur en *insinuant* plutôt qu'en exprimant votre pensée.

Qu'est-ce encore autre chose qu'une insinuation que le dithyrambe à notre adresse qui commence votre article? Vous insinuez que nous ne reproduisons pas vos articles, vous insinuez pas là que nous n'avons aucune loyauté ou aucun sens de notre responsabilité. Mais, encore une fois, avez-vous donc oublié que c'est nous qui, à l'origine, avons reproduit votre article en entier, et que c'est vous qui vous êtes dispensé de cette formalité? *Medice, cura te ipsum.*

Et votre chanson sur nos prétendues exagérations est tout simplement une ineptie.

La *Vérité* nous reproche d'avoir *exagéré* en disant que, dans l'affaire de Lorette, le gouvernement avait infligé un blâme à un curé de paroisse, pour avoir confessé les petits enfants dans la maison d'école. Elle nous dit:

Nous avons fait remarquer à notre confrère que d'après les documents officiels publiés dans ce même numéro de son journal: 1 o la censure n'avait pas été portée par le gouvernement; mais par "le commis en chef du département de l'Education"; 2 o le curé en question n'avait pas été blâmé pour avoir confessé les enfants *dans la maison d'école*, mais pour les avoir confessés *pendant les heures de classe*.

Nous le répétons, ces distinctions de la *Vérité* sont des inepties.

Le "commis en chef du département de l'Éducation," c'est le gouvernement. Il agit sur les ordres du gouvernement, et quand il parle officiellement, il parle avec l'autorisation du gouvernement. Dans l'occasion qui nous occupe, son rapport a été soumis à son ministre, c'est-à-dire au gouvernement; et si celui-ci n'avait pas entendu en prendre la responsabilité, il n'en aurait pas autorisé la publication dans la forme que M. Blakely lui a donnée. En un mot, c'est la *haute direction* scolaire de la province qui a parlé; or, la haute direction scolaire de la province c'est le gouvernement. On l'ignore peut-être à la *Vérité*; car dans cette maison, il importe évidemment peu de savoir avant de parler; on ne s'y préoccupe guère de parle juste. La grande préoccupation, c'est de pontifier.

D'ailleurs, peut-on oublier à ce sujet les déclarations de M. Greenway, en date du 13 février, qui sont ni plus ni moins, et très directement, la sanction de la posture prise par M. Blakely dans son rapport? Il faut avoir la berlue ou le dessin prémédité d'inculquer une erreur dans les esprits pour soutenir que le gouvernement n'est pas en cause dans cette décision.

La seconde proposition de la *Vérité* ne tient pas debout.

En toute chose, il faut aller au fond, et non s'en tenir à la surface. Lorsque le *Manitoba* a usé de cette phrase, il ne disséquait point le rapport de M. Blakely. C'était une phrase incidente, jetée à la course dans l'examen d'une autre question, et destinée simplement à peindre une situation générale.

Or, après tout ce qu'a dit la *Vérité*, nous tenons à notre phrase. Nous n'étions pas tenus, dans l'occasion, à plus de précision. Ce que nous avons dit est d'une exactitude mathématique.

On nous parle de concessions, de tolérance, et même de faveurs dans l'administration de la loi. Or, si réellement on voulait appliquer la loi dans un esprit large, eut-on pris la peine de donner à l'incident de la confession des enfants dans la maison, même pendant les heures de classe, le relief qui distingue ce rapport? Eut-on infligé un blâme aussi sévère à un incident qui ne peut se répéter souvent dans le cours d'une année et qu'on aurait d'ailleurs pu régler autrement? Dans notre sainte religion, la confession est une source de haute moralité pour l'Etat comme pour les individus, et si quelque chose méritait qu'on fermât les yeux un instant, c'est bien cet incident. Mais au lieu de cela, on inflige un blâme sévère et public à un curé qui va faire les affaires de l'Etat tout en faisant celles de Dieu. L'Etat ne veut tolérer aucune infraction à la loi. Il veut nous faire sentir sa lourde main en toute occasion. C'est là la situation; c'est là le but que l'on poursuit. Nous avons décrit cette situation d'un mot, et ce mot est exact, malgré toutes les distinctions que peuvent imaginer des esprits comme ceux qui président à la *Vérité*, faits pour épeler des mots toute leur vie et non pour juger de haut et sainement.

D'ailleurs, s'il fallait s'en tenir aux mots mêmes, et à la signification la plus restreinte de ce incident, nous aurions encore raison. Nulle part il n'est dit dans le rapport de M. Blakely que le jour où le curé de Lorette est allé à l'école fut un jour de classe. Cela peut s'inférer, mais cela n'est pas dit. Le fait est que dans ces moments-là on ne faisait pas la classe. La question peut se soulever si on devait la faire, si la loi permettait aux commissaires d'école de tolérer ce jour-là l'absence de classe; mais c'est une question à régler entre la commission d'école et le gouvernement, et non entre le curé et le gouvernement. Quand on veut user de libéralité dans l'application d'une loi, on sait tolérer une si légère infraction, si infraction il y a. Il eût été facile de dire —et de s'entendre à ce sujet— que la classe perdue ce jour-là serait remise un autre jour. Mais on ne veut pas du curé dans l'école; c'est le fond de la situation: nous l'avons dit, et nous ne retirons pas notre phrase.

Si, au lieu de s'attaquer à des ennemis véritables et nombreux, si au lieu de s'en prendre aux doctrines malsaines auxquelles la *Vérité* trouverait à s'employer, il lui convient de tirer sur nous, qui croyons être restés les amis de l'Eglise et des véritables principes en matière d'education, et avons cherché à lutter, dans la mesure de nos forces, pour le triomphe des droits de la minorité, eh bien! qu'elle le fasse. Elle prouvera, ou qu'elle n'a nul autre souci que de servir son amour-propre et ses travers, ou qu'elle ne comprend rien à la solidarité chrétienne.

La *Vérité* soutient qu'elle ne s'est pas méprise sur ce que nous avons dit, le *Mouvement Catholique* et nous, à l'occasion de la formule du serment.

Son entêtement ne prouve que son inintelligence.

D'abord, ce que le MANITOBA a dit, et ce que la *Vérité* feint d'ignorer et cache à ses lecteurs, c'est ceci: "serment qui place nos instituteurs dans l'alternative ou de se parjurer ou de se conformer strictement à une loi défectueuse, etc..."

Voilà ce que nous avons dit. Cette proposition est exacte. La *Vérité* n'en fait pas mention; elle *insinue* que nous avons dit tout autre chose, une absurdité.

Elle prétendra en vain, quoique malhonnêtement, que nous avons voulu dire autre chose, en citant le *Mouvement Catholique*. Elle prétendra en vain également que notre excellent confrère le *Mouvement Catholique* ait dit autre chose.

Au *Mouvement Catholique* comme au MANITOBA, il y a assez d'intelligence et assez de science pour savoir que ce n'est pas se parjurer que de signer une formule, serait elle odieuse, si d'ailleurs elle est conforme aux faits.

Le *Mouvement Catholique*, parlant après le MANITOBA, et sur les renseignements fournis par celui-ci, n'a pas pu vouloir dire autre chose que nous. Et le MANITOBA, reproduisant le *Mouvement Catholique*, n'a pas pu vouloir se contredire. Prendre la position contradictoire est une absurdité qui nous venge bien du jugement défavorable porté contre le *Mouvement Catholique* et contre nous, par la *Vérité*.

Nous disons *jugement défavorable*. En effet, en se cramponnant à des mots, la *Vérité* nous fait dire une chose impossible, essentiellement absurde. Si la *Vérité* avait voulu simplement nous respecter, elle aurait, lors même qu'elle eût trouvé la phrase incorrecte ou incomplète, elle aurait, cherché le sens véritable de cette phrase, le seul sens qu'elle pouvait avoir. Aulieu de cela, elle nous pose aux yeux de ses lecteurs comme nous insurgeant contre l'autorité ecclésiastique.

C'est une vilenie comme on n'en trouve guère dans les feuilles radicales.

Et c'est lui, le monsieur de la *Vérité*, le chrétien, le seul chrétien, le grand chrétien!

Nous aurons d'autres choses à dire à ce sujet, quelque bon jour. Il nous faut pour aujourd'hui terminer ici.

LE PEUPLE CANADIEN-FRANCAIS

Ses Progrès

II

Pour bien nous rendre compte de nos progrès, tant matériels qu'intellectuels, il faut d'abord avoir une idée exacte de notre situation lors de la cession du Canada à l'Angleterre.

D'après Garneau, notre historien national, 70,000 Français-Canadiens restèrent à cette époque dans notre pays et s'attachèrent au sol.

Tout ce que la colonie possèdait d'officiers, d'hommes de professions, d'industriels, de marchands, de gens de fortune ou d'instruction supérieure, à part les membres du clergé et quelques exceptions près traversèrent l'océan et se rapatrièrent.

On peut dire avec assez d'exactitude que ceux-là seuls restèrent qui, déjà établis sur des fermes et n'ayant pour toutes ressources et tous biens que les revenus annuels de leurs terres, ne pouvaient songer à quitter nos rivages.

Nous sommes aujourd'hui au Canada près de 2,000,000 de Canadiens-Français; les Etats-Unis en possèdent à peu près 1,000,000.

Soixante-dix mille, il y a un peu plus d'un siècle, nous sommes aujourd'hui près de trois millions.

Si l'on considère notre état à notre point de départ, notre augmentation actuelle, les difficultés sans nombre que nous avons rencontrées, les obstacles qu'il nous a fallu vaincre, les luttes gigantesques que nous avons soutenues, la richesse, la force, la puissance et le nombre des adversaires contre lesquels nous avons dû combattre, il faut avouer que le résultat est merveilleux; que la base sur laquelle nous avons assis nos destinées fut solide; que les principes qui nous ont ralliés autour du drapeau national et nous ont maintenus au cœur de notre patrie, sont grands, forts et nobles.

Notre travail a dû être persévérant, notre action toujours égale et la route tracée par nos ancêtres, bien suivie.

Nous ne voulons pas en ce moment étudier la cause de nos progrès, bien que sa place semblerait être ici; un article subséquent traitera ce sujet; notre seule intention est de constater simplement notre développement et ce progrès.

Si l'on ouvre l'histoire du Canada, l'on voit qu'au moment de notre naissance comme peuple nous n'étions qu'un bataillon de braves et valeureux soldats, pauvres et dénués, entre les mains de l'une des nations les plus puissantes du globe, la marchande Angleterre.

Notre pays était grand, beau et riche; nos nouveaux maîtres le comprirent.

En devenant colonie de l'Angleterre, notre patrie se transformait en une source de revenus et de force pour la métropole.

La pratique de la religion catholique nous était seule assurée.

Le but de nos vainqueurs était la disparition du sol Canadien de toute idée et de toute influence française.

Ils comptaient vite venir à bout de quelques cultivateurs ignorants, eux qui avaient l'Angleterre et ses capitaux pour les soutenir.

Une armée de fonctionnaires publics, imbus d'idées mesquines et fanatiques, s'abattit sur le Canada.

Le gouvernement militaire régna et l'on n'hésita pas à dire que bientôt tout ce qu'il y avait de Français et de catholiques au Canada serait écrasé et noyé.

Dieu déjoua ces plans.

En face de cette situation, nos pères se replièrent sur eux-mêmes, s'unirent à leur clergé, cultivèrent leurs terres en silence, réglèrent ensemble leurs débats, et furent d'une réserve exemplaire envers les maitres du pouvoir.

Il faut bien se convaincre d'une chose:

Les Canadiens-Français forment un peuple caractéristique. C'est un groupe ayant vécu de sa vie propre.

Nous parlons français, il est vrai; nous tenons à notre langue par les liens les plus forts et les plus légitimes; nous descendons de la France, mais nous n'en sommes pas une partie; nous sommes des Canadiens parlant le français, pratiquant la religion catholique.

Quoique liés à l'Angleterre comme sujets, nous n'avons cessé de travailler avant tout à l'édification d'une nationalité—la nationalité canadienne, à l'avancement d'un pays—le Canada.

Si nous jetons les yeux autour de nous, nous voyons des colonies françaises, anglaises, allemandes, etc.; ces colonies vont puiser leurs forces dans la mère-patrie; elles vont y chercher leurs richesses, leurs membres, leur lumières, elles ne forment pas véritablement une nation indépendante, distincet; elles sont plutôt des membres importants du corps principal, pour lequel elles travaillent.

Tout en conservant pour la France ces souvenirs touchants que leur inspirent leur origine, leur sang et leur langue; tout en servant loyalement le drapeau que la Providence leur a donné au siècle dernier, les Canadiens-Français se trouvent vis-à-vis de l'une et de l'autre nation dans une condition qui leur enlève la pensée d'étendre leurs ambitions sur plusieurs points de l'univers; l'unique but de leur patriotisme est le Canada, leur unique patrie. Car, séparés irrévocablememt de la France par les traités, n'éprouvant pas à l'endroit de l'Angleterre, malgré leur loyauté sincère à son drapeau, cette tendresse qu'une commune origine peut seule engendrer, ils ne peuvent avoir qu'un culte, celui de la patrie canadienne.

Cette patrie, les Canadiens-Français l'ont faite eux-mêmes ils n'ont pas joui depuis un siècle et demi, de la protection, des richesses, de l'immigsation venant de France. Ils n'ont pas profité non plus, cela est évident, de renforts venant de l'Angleterre ou de tout autre pays. Certes, ils ont vu des Français, des Belges augmenter leur nombre, mais trop récemment et en trop petit nombre, relativement, et sous une poussée trop individuelle.

Les Canadiens-Français se sont accrus par leur propre vitalité chaste et merveilleuse; ils ont fait leur fortune eux-mêmes; ils sont montés dans l'échelle sociale par leur seule force, grâce à leur énergie; et si aujourd hui ils occupent des situations importantes et s'ils ont des représentants dans toutes les branches des sciences, de la littérature et de l'industrie, ce résultat est dû à eux seuls.

Nous nous sommes propagés par notre propre vertu, comme la bonne semence jetée dans un champ, au milieu d'éléments ingrats, qui cependant, grâce à sa sève intrinsèque et immortelle produit d'abord un arbre, puis plusieurs, enfin une forêt capable de résister indéfinitivement à la hache du bûcheron. Lors de la cession, nous étions groupés autour de Quebec et Montréal; nous avons maintenant conquis toute la province de Québec; nous avons envahi l'est et le nord de cette province et nous formons au centre un noyau indestructible.

Nous prenons pied dans Ontario; nous nous sommes implantés au Manitoba, où notre travail, bien que paraissant petit à côté de celui de l'étranger est pourtant efficace et constant. Nous sommes entrés au Nord-Ouest, où nous avons plusieurs centres importants dans la Saskatchewan, l'Alberta, etc.—Nous comptons des représentants au Nouveau Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse. Nous avons poussé nos explorations et nous sommes rendus jusqu'au Yukon, à Dawson City même.

Au moment de la cession, nos droits légaux sont presque nuls; petit à petit, comme la goutte d'eau qui tombe constamment sur le dur rocher, nous avons percé le rec, nous avons pénétré jusqu'au centre de la forteresse, et nous avons conquis des droits indéniables et imprescriptibles.

Nous pourrions ici donner un aperçu de nos luttes parlementaires, une analyse des différents traités qui successivement ont garanti et scellé nos droits, nos conquêtes, si nous ne craignions d'étendre trop cet article de journal; qu'il nous suffise de le cons-

(*A suivre sur la 3me page*)

LE PEUPLE CANADIEN-FRANCAIS

(*Suite de la 2me page*)

tater l'histoire est là qui nous en fait le recit

Nous n'etions à nos débuts que d'humbles cultivateurs tournant et retournant le sol; nous avons creuse un sillon qui ne pourra pas être rempli par l'étranger

Nous ne saurions ici, sans sortir de notre sphere, étudier en detail nos richesses matérielles; mentionnons - les simplement. Nous avons une place enviable dans le commerce, l'industrie, la finance

Notre influence politique, quoique subissant quelquetois des echecs, n'en est pas moins une force avec laquelle il faut compter.

De nos rangs sont sortis des politiques comme Bédard, Lafontaine, Morin, Viger, Cartier, pour n'en citer que quelques uns.

Notre tribune a eu des orateurs tels que Papineau, Lafontaine, Morin, Loranger, Laberge, Taché, Chapleau

Nous comptons des écrivains tels que Parent, Garneau, Ferland, Crémazie, Tassé, Casgrain, Dunn, Gérin, Lajoie, et combien d'autres; des soldats tels que de Salaberry et ses compagnons de 1812, des militaires tels que nos zouaves pontificaux.

Nos sociétés nationales sont prosperes et nombreuses

Notre presse est répandue partout, et si elle n'a pas l'extension de celle de nos concitoyens anglais, c'est qu'elle a dû se faire et se soutenir elle-même.

Peut-on nier nos succès dans l'agriculture, l'industrie laitière, etc

Nos compatriotes sont en grand nombre, en trop grand nombre même, dans les professions libérales.

Nos collèges, nos couvent, nos écoles primaires, nos hôpitaux, se voient partout.

Sans doute, il y a encore des progrès, des améliorations à faire, nous sommes au commencement de nos travaux Mais si l'on considère que toutes ces choses sont sorties de nous-mêmes, sans secours étrangers, nous pouvons sans crainte dire que notre progres jusqu'aujourd'hui est immense et réel

Combien d'autres richesses ne possédons-nous pas encore en communauté avec les Canadiens-Anglais ? chemins de fer, canaux, ports de mer, mines, etc.

Continuons donc avec courage et sans défaillance, et nous pouvous espérer plus controler tard des entreprises très importantes.

Au début nous n'étions rien, ou presque rien: aujourd'hui, même nos adversaires les plus invétérés sont obligés d'avouer que nous sommes quelqu'un et quelquechose. XXX

HYSTERIE, CONSTIPATION ET DOULEURS D'ESTOMAC

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de M. P. Prud'homme, notaire public à Longueuil P. Q. Le défunt était âgé de quarante-sept ans; pendant dix ans il avait résidé à Saint Boniface où il était généralement estimé et respecté. M. Prud'homme a occupé ici la place de gérant du Crédit Foncier Franco-Canadien; il quitta la province en 1893. Il était le fils aîné de feu le Lieut.-Colonel Prud'homme, d'Ottawa, et frère de Son Honneur le Juge Prud'homme et de M. J. F. Prud'homme, de cette ville.

Nous offrons à la famille l'expression de nos sympathies.

COLONISATION.

Il y a eu, mardi dernier, vers les huit heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, une assemblée de la Société de Colonisation, dans le but d'aviser aux moyens à prendre pour rencontrer les colons qui nous arrivent de la province de Québec.

Plusieurs discours très pratiques furent prononcés, au cours desquels on discuta sur la culture la plus avantageuse au pays et sur l'élevage des bestiaux.

Le R. P. Blais, O. M. I., était présent et traita avec beaucoup d'éloquence le sujet de la colonisation; il revient de la province de Québec, plein de confiance pour l'avenir et croit fermement que le courant d'immigration vers Manitoba va grandissant chaque année.

Le Rév. Père fut chaleureusement remercié de son travail énergique et patriotique.

La bienvenue la plus cordiale fut souhaitée aux vaillants compatriotes qui viennent grossir notre nombre et jouir des avantages offerts par nos fertiles prairies à l'agriculteur laborieux et honnête.

Il a aussi été proposé un vote de remerciement à M. l'abbé Gérin, pour l'intérêt que ce prêtre distingué porte à notre province et à sa population canadienne-française.

***

—M. l'abbé Morin est passé à Winnipeg, la semaine dernière, avec 125 immigrants Canadiens-français de Québec et des Etats-Unis. Ces nouveaux colons s'établiront dans le district d'Edmonton.

DANS LE MONDE POLITIQUE

L'hon. Sénateur Kirchoffer est passé à Winnipeg, en route pour Ottawa, avant-hier.

***

Le territoire d'Alberta travaille à se faire constituer en territoire autonome, avec une partie dela Colombie Anglaise.

***

M Charlton, député libéral à Ottawa veut en ce moment faire adopter une loi pour restreindre la longueur des discours. M. Charlton aurait pu proposer cela avant 1896; avec cette loi, son parti n'aurait pas fait la criminelle obstruction qui a arrêté le Bill Réparateur.

***

D'après certaines rumeurs, l'Hon. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture à Ottawa, serait d'ici à bientôt remplacé par l'Hon. H. T. Duffy, membre du cabinet Marchand, Québec. M. Fisher serait nommé haut commissaire canadien à Londres, en remplacement de Lord Strathcona, qui se fait vieux et qui aspire à se retirer.

***

Les brefs pour l'élection de Brockville, dans Ontario, sont émis. La nomination aura lieu le 13 avril et la votation le 20 avril On dit que ce sera l'élection la plus chaudement contestée que ce comté ait vue depuis longtemps.

Union Metisse Saint-Joseph

Nous donnons avec plaisir le résultat de l'élection des officiers de l'Union Métisse Saint-Joseph, pour l'année 1899:

Président: M. Simon St-Germain.

1er Vice-Président: M. Jos. Riel.

2nd Vice-Président: M. Chas. Genthon.

Sécrétaire: M. C. Bousquet.

Assistant-Secrétaire: M. M. Payette.

Trésorier: M. Louis Lavallée.

Comité de régie: MM. Ant. Vermette, H. Bruce, A. Carrière, W. Vermette, André Nault, Alex Riel.

Chapelain: Rev M. A- Béliveau.

L'association est sous le patronage de Sa Grandeur Monseigneur Langevin. Après l'élection, M. Simon St-Germain remercia éloquemment ses compatriotes de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant, pour la troisième année, président de leur association; il encouragea fortement tous les Métis à se réunir et à resserrer leurs liens par cette association, qui est une des sauvegardes de leur nationalité.

GUÉRISON RAPIDE

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Kulaway O. M. I. est parti pour Edmonton, samedi dernier.

Mgr. O'Connor, évêque de Londre, Ont. vient d'être élevé à la position d'Archevêque de Toronto, en remplacement de feu Mgr. Walsh.

Le R. P. Magnan, O. M. I., est parti hier pour aller visiter un camp de sauvages, près de Sainte-Anne.

Le R. P. Pagé, O. M. I., a passé quelques jours à Saint-Boniface; de même le R. M. Bourret de Sainte-Agathe.

Notes Diverses

Phrase cueillie dans la *Patrie*, du 4 avril:

Le corps et l'âme féminine sont les condensateurs de la vie éparse dans les profondeurs infinies de la matière; en elle, l'aspiration tâtonnante des choses vers la conscience, s'épanouit en une floraisons incomparable de sensibilité.

Voyons confrère, il y a pourtant une manière plus simple de dire cela!

Le major général Hutton, commandant de la milice canadienne est attendu prochainement à Winnipeg.

M. Carter Harrison, démocrate important aux Etats-Unis, vient d'être réélu pour la deuxième fois maire de Chicago.

Le bruit d'un soulèvement carliste se répand de nouveau en Espagne.

Depuis le 1er janvier, il y a eu à Toronto, plus de mortalités que de naissances.

La conférence internationale convoquée par l'empereur de Russie et dont l'objet est d'aviser aux mesures à prendre pour obtenir une paix universelle, se réunira d'ici à quelques jour en Hollande. On dit que l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis manifestent certaines dispolutions qui feraient manquer cette conférence.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Pierre Lévêque est arrivé de Détroit jeudi dernier.

—Il y a eu un feu assez considérable à Virden, vendredi dernier.

—Pendant le mois de mars, 58 homesteads ont été pris par les colons.

—Les catholiques vont ouvrir, prochainement, un orphelinat à Winnipeg.

—La banque Molson va établir une succursale à Port Arthur, au cours du mois d'avril.

—M. Jas. Perkins vient d'être nommé maître de chapelle à l'Eglise Ste-Marie, Winnipeg.

—M. le Baron de Galembert, de retour d'un voyage en France, était de passage ici jeudi dernier.

—Parmi les immigrants qui arrivent tous les jours, un grand nombre se dirigent vers Dauphin.

—M. Wm. Mackenzie, le grand constructeur de chemins de fer, était à Winnipeg il y a quelques jours.

—Melle M. de Chauny, de Starbuck, est revenue d'une promenade de quelques mois au Portage du Rat.

—M. Joseph Mager est de retour des Etats-Unis, où il a passé quelques mois à étudier l'industrie laitière.

—Une vilaine maladie contagieuse règne en ce moment près de Steinbach. Les autorités feraient bien d'y voir sans tarder.

—Le Département des Terres, à Winnipeg, délivre en ce moment des permis pour la coupe du foin sur les terres du gouvernement.

—Il y a en ce moment, à Winnipeg, un journaliste hongrois chargé d'étudier le pays par 600 familles de Hongrie, qui désirent venir s'établir à Manitoba.

—La raison commerciale Allaire et Cie, à Somerset, vient d'être dissoute. M. J. A. Decosse a acheté les parts de M. J. P. O. Allaire.

—Au "Bazar" l'établissement de M. M. J. B. Leclerc et Cie, avenue Taché, Saint-Boniface, vous trouverez toutes sortes d'aiguilles à moulins à coudre "New Raymond" "Domestics" "Singer," etc. Fil de tous numéros, livres de prières et chapelets.

—Le gouvernement provincial a décidé d'ouvrir une école de fromagerie, lundi le 17 avril prochain, chez M. Véronneau, St-Malo. Tous les fromagers canadiens sont spécialement invités à suivre ce cours qui ne durera que deux semaines. Ce cours est gratuit.

—Les gagnants de machines à coudre dans le tirage ouvert par la "Royal Crown Soap Co.," pour la semaine finissant le 8 avril, sont les suivants: Melle M. Lyons, Fort Rouge, Winnipeg; Mme R. Morgan, Portage la Prairie, Man.; Mme R. Pearce, Edmonton, N. W. T.

—Sir Thomas Taylor, ex-jugeen-chef de la province, et lady Taylor sont arrivés à Winnipeg vendredi dernier de retour d'un long séjour en Angleterre. Ils séjourneront quelque temps à Winnipeg, puis iront se placer définitivement à Toronto.

—M. Jacques Parent, de Letellier, est revenu d'un long voyage à travers les Etats-Unis, En passant à Los Angelos, il a rendu visite à MM H. F. Despars et F. E. Verge, qu'il a trouvés en parfaite santé. Leur commerce, nous dit-il, prospère beaucoup.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

NOTRE-DAME DE NOURDES

—Dimanche, 2 avril, nous avions la douleur d'apprendre la mort de M. J. B. Lesage, âgé de 75 ans. M. Lesage appartenait à une ancienne famille du Bas Canada; il était établi à N. D. de Lourdes avec ses trois fils depuis une dizaine d'années. Justement estimé de tous ses conciteyens, il est regretté de tous; et nous avons à coeur d'exprimer à sa famille éplorée la part que nous prenons à sa douleur. Les funérailles ont eu lieu mercredi, 5 avril. Un service solennel fut chanté à 10 heures. L'assistance était très nombreuse.

—Monsieur l'abbé Duffy, récemment ordonné prêtre à Ste Marie de Winnipeg, a chanté sa première messe, le lundi de Pâques, 3 avril.

—Une soirée a été donnée lundi soir par les dames de la paroisse, au profit de l'église. La recette, environ $45, est employée à l'érection d'un crucifix de plus de 12 pieds, placé sur une poutre transversale ou trabès élevé à mihauteur de la voute, à l'entrée du chœur.

FANNYSTELLE.

—Lundi dernier M. Marc Aurèle Levasseur conduisait à l'autel Mademoiselle E. Bonneau, de Winnipeg. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

—Treize familles venant des Trois-Rivières, P. Q., sont venues s'établir dans notre paroisse la semaine dernière. Tout le monde est enchanté du pays. Ces nouvelles recrues ont été reçues avec joie par Fannystelle, déjà si prospère. Il y a encore place pour beaucoup de vaillants travailleurs.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie: pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15 2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins, qui pourraient s'entendre à cet effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de manière à pouvoir effectuer cette amalgamation; et à ces fins, de procéder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies ou d'aucune deux d'entre elles, ou pourvoyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de l'une des trois dites compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamée en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendée et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittées, en en partie acquittées eu égard aux montants payés sur le capital-action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour émettre un nouveau capital-action ou, si nécessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'épargnes et tous pouvoirs inhérents à telle compagnie de prêt et d'épargnes: pour acquerir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899.

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited)

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

MUNICIPALITE DE MONTCALM.

AVIS

Est par les présentes donné que le rôle d'évaluation de l'année 1898 a été adopté pour l'année 1899, et que le Conseil siègera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit rôle d'évaluation, mardi, le 2me jour de mai 1899, à la Salle Municipale, Letellier, à dix heures A. M.

Que le dit rôle peut être vu et examine au bureau du Secrétaire-trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigne jusqu'au 21me jour d'avril 1899.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 14me jour du mois de mars 1899

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés., Mun. de Montcalm.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - - $2,000,000.00
FONDS DE RESERVE - $1,200,000.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.) Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Géran
Brandon, Man......... N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie.......... W. Bell "
Calgary, Alta........... M. Morris,
Prince-Albert, Sask... A. R. B. Hearn "
Edmonton, Alta .... G. R. F. Kirkpatrick,
Vancouver, C. B...... A. Jukes,
Revelstoke, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex. Niagara Falls, Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne, St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane, Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke:

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, etant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant.
la 28-11-94 Winnipeg

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord
Lisez en descendant. Lisez en montant,

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
10 40	Portage la Prairie	16 30
11 16	Macdonald	15 55
11 30	Westbourne	15 30
11 57	Woodside	15 00
12 25	Gladstone	14 35
d13 05	Gladstone Junction	a14 10
13 31	Ogilvie	13 42
14 00	Plumas	13 20
14 41	Glenella	12 30
15 15	Glencairn	12 05
15 51	McCreary	11 25
16 25	Laurier	10 51
16 50	Makinak	10 25
17 20	Ochre River	10 00
a18 00	Dauphin	d 9 15
d19 30		a 7 45
20 02	Valley River	7 13
20 25	Sifton	6 50
20 30	Sifton Junction	6 45
20 58	Fork River	6 10
a21 35	Winnepegosis	d 5 30

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisin, du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

AVIS

AVIS est par les présentes donne qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour but de promouvoir et stimuler le commerce entre le marchand et le consommateur, ou celui qui commerce avec lui, pour la rédaction de plans et systèmes nécessaires, à telles fins, pour s'en assurer les droits de propriété, pour les vendre et acheter, pour annoncer et solliciter, ainsi que pour toutes autres affaires nécessaires ou utiles à l'obtention de telles fins

McNEIL, McNEIL & TERNAN,
Solliciteurs des Requérants.

Daté à Halifax, N. E., le 22me jour de février 1899. 22-3 9i

DE PAR LE MONDE

Le service régulier de voitures publiques automobiles a été inauguré le 3 avril, à Paris.

Du 4 février au 4 avril, 184 soldats Américains ont été tués et 976 autres ont été blessés aux Philippines.

Des élections générales auront lieu en Espagne, le 16 du courant. Le nouveau ministère y jugera de sa force.

Depuis la mort de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, on a fait courir divers bruits, suivant lesquels l'empereur François-Joseph devrait se remarier dans l'espoir d'assurer la succession du trône à ses descendants en ligne directe. D'après les derniers bruits, le souverain voudrait épouser la princesse Isabelle, sœur du duc d'Orléans, qui n'a pas encore 21 ans. L'empereur aura 69 ans dans quelques mois. On apprend maintenant de bonne source que toutes ces histoires sont entièrement dénuées de fondement.

Aguinaldo, le chef des insurgés aux Philippines, vient d'être déposé et remplacé par le général Antonio Luna. Luna est, dit-on, un homme très expérimenté et désireux de faire de l'agitation.

Les anarchistes hollandais ont décidé de tenir une assemblée internationale en même temps que la conférence de la Paix. Tous les anarchistes les plus connus, y compris Sébastien Faure, seront invités à cette réunion.

Voici ce que le médecin Lapponi vient de dire à propos du Pape, qu'on croit si gravement malade: "Je suis convaincu que ce danger, surmonté, ne laissera aucune trace. Ceux qui voient le Pape une seule fois ou rarement le croient très faible; j'estime que beaucoup de ceux qui le tenaient déjà pour mort, mourront avant lui. Le Pape est sain, fort, il a un ressort extraordinaire: le cœur, l'estomac et les poumons sont ceux d'un cinquantenaire vigoureux.

On dit que la Russie a décidé de fournir à toute son artillerie des canons à tir rapide, d'un nouveau système, basé sur le principe du canon de l'artillerie française. On affirme que déjà une batterie de ce genre a été commandée à une maison française, bien qu'on soit décidé de faire, en outre, des essais avec des canons d'un autre modèle.

Tesla, le physicien, vient de faire une nouvelle découverte merveilleuse. Il prétend avoir trouvé le moyen, avec des courants électriques puissants, de nous débarrasser des microbes et des maladies de toutes sortes dont souffre notre pauvre humanité. Le célèbre électricien peut vous faire passer à travers le corps des millions de volts électriques d'une force égale à celle de la foudre, capable de fondre le verre et les métaux, sans toutefois vous faire le moindre mal ni vous exposer à la moindre douleur. Cette force irrésistible d'électricité détruit tout ce qu'il peut exister de microbes et de germes de maladie dans le corps humain, rendant notre système aussi pur que l'est l'atmosphère après un orage accompagné d'éclats de foudre.

Selon la belle tradition catholique, au Jeudi Saint, l'empereur d'Autriche a lavé les pieds à douze nonagénaires dans la salle des cérémonies à Hafburg.

Des représentants de la noblesse et du corps diplomatique assistaient à cette cérémonie. Et puis, à la fin de la cérémonie, l'empereur a mis une bourse remplie d'argent dans la main de chaque vieillard.

La conférence de la Paix qui siègera prochainement en Hollande se divisera en trois section, la première traitera la question de désarmement, c'est-à-dire la réduction des effectifs militaires en temps de paix; la seconde section s'occupera des questions relatives à l'arbitrage international; la troisième sera saisie de toutes propositions accessoires.

Chaque section sera autonome et nommera son propre président; chacune produira, sur chaque question, un rapport séparé, qui sera présenté ensuite à la Conférence plénière, laquelle statuera.

En cas de parité de voix, les présidents des trois sections réunies formeront la commission arbitrale qui aura voix définitive.

A Propos d'Agriculture

Le soin en Agriculture

Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour, qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne: le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour sortirent, chacun de leur côté, en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer le passage, il se fit une dangereuse foulure qui le retint plus de quinze jours au lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher, et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie.

Les journées perdues du jardinier valaient bien quinze piastres, le linge et le poulain en valaient bien autant. Voilà donc, en peu d'instants, faute d'une fermeture de quelques centins, une perte de trente piastres, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvénients étrangers à la dépense.

Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant, quand on saura que le défaut de soins renouvelait de pareils accidents tous les jours, et qu'il entraina finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

S.-B SAY.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 8 Avril 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 25
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 35	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 52
Avoine, par minot	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 85
" Strong Baker		1 65
" Manitoba Baker		1 40
" Imperial Baker		1 10
" Supérieure XXXX		95
" Nestor		80
Gru, la tonne		13 00
Son, "		11 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

—Le *Manitoba* est en vente à Winnipeg chez M. G. R. Vendôme, 290, rue Principale et chez Melle Kéroack, coin de la rue Principale et Water. A St-Boniface chez M. J. B. Leclerc, barbier et agent de journaux, avenue Taché.

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No. 16.

Au surplus, Zoé, quoique très riche, n'avait pas trouvé jusque-là de mari parmi ses compatriotes qui, sans que l'on sut au juste pourquoi, ne la recherchaient pas.

A Paris, par contre elle n'eût point manqué de prétendants si elle n'eût, la première, jeté son dévolu sur Georges de Noirmont. La fortune, la position, le titre, la personne, tout en lui la seduisait, et lorsqu'elle soupçonna qu'entre le jeune homme et elle, se dressait la protégée de la comtesse, elle se jura, comme Antoinette se l'était juré, de combattre jusqu'à la victoire cette infime rivale qui n'avait que la beauté.

Zoé, quoiqu'à peine âgée de vingt-deux ans, était une fille resolue et déterminée jusqu'à la témérité.

L'absence de grâce féminine détournait d'elle l'attention de beaucoup d'hommes dont sa fortune et sa jeunesse eussent dû la faire remarquer. Ce fut peut-être parce qu'elle s'en rendait compte que, n'hésitant pas à devancer les galants, elle choisit elle-même celui qui lui convenait. Sa mère, une Roumaine, divorcée de son mari, vivait à Paris depuis près d'une année. A part Zoé, elle avait encore d'autres enfants: deux filles très jeunes, âgées, l'une de dix ans et l'autre de neuf ans, et une autre de dix-huit ans qui faisait ses études au collège Henri IV. Elle occupait, avec ses enfants, un superbe appartement meublé, rue de Solferino, dont la location annuelle ne s'élevait pas à moins de douze mille francs. Cette famille, par sa proche parenté avec le prince Rocaresco, entra de suite dans le meilleur monde du faubourg St-Germain. Madame Rocaresco ou la baronne, comme on l'appelait généralement, était une opulente brune aux traits envahis par la graisse, gardant néanmoins une certaine régularité primitive, qui avait dû faire d'elle jadis, une beauté plantureuse comme l'était Zoé. Elle parlait le français distinctement, quoiqu'avec l'intonation chantante particulière aux Roumains. Zoé, habituée à traiter de bonne heure la question matrimoniale, ne mit pas de réserve dans le développement de la tendresse, plus bruyante que profonde, que lui inspira Georges, et la baronne qui fut sa première confidente, approuva son choix.

Avant de se résoudre à entamer des pourparlers avec la comtesse de Noirmont, Madame Rocaresco n'épargna aucune occasion de mettre les jeunes gens en rapport. C'était dans ce but qu'elle assistait régulièrement aux soirées des Apettini, où elle savait rencontrer Georges. Dès la première soirée, Gardella apparut à la mère et à la fille comme un danger, et lorsqu'elles surent à quel titre l'orpheline vivait auprès de la comtesse, leur aversion n'eût pas de bornes. La parenté de Gardella avec les Noirmont les eût obligées à des égards, tandis qu'elles s'autorisèrent de sa qualité d'étrangère pour ne point garder de mesure, et leur antipathie se doubla de cette circonstance, que Gardella était jolie. Antoinette ne les inquiéta point, sa laideur et son manque de fortune la mettaient, à leurs yeux, hors de cause. Il ne leur vint pas à la pensée qu'elle eut l'outrecuidance de prétendre être remarquée de Georges. De là, la franchise avec laquelle Zoé lui fit l'aveu de ses sentiments pour le comte. Mais ce dernier, loin de se prêter aux avances de la mère et de la fille, semblait ne pas même s'en apercevoir. C'est pourquoi, désespérant d'arriver à leurs fins par les moyens ordinaires, Madame Rocaresco et Zoé convinrent de recourire à l'intervention du marquis Apettini et se confièrent de leur désir au prince.

Fidèle à l'engagement pris vis-à-vis d'elle-même, Zoé, dès le lendemain du jour où elle mit Antoinette au courant de son projet, se rendit, à l'insu de sa mère et en compagnie d'une femme de chambre, rue Saint-André des Arts.

Les indications que lui avait données Antoinette ne lui servirent pas à grand chose. Les numéros avaient été changés et elle chercha en vain les armoiries des Noirmont. Aucune façade ne portait d'armoirie, soit qu'on les eut enlevées ou que quelqu'enseigne les lui cachassent, toutes les habitations, jadis seigneuriales de cette rue, étant aujourd'hui abandonnées au commerce et à l'industrie. Lasse de chercher, Zoé s'adressa, mais inutilement, à plusieurs concierges. Aucun d'eux ne la renseigna. Surprise de cette insistance, la femme de chambre interrogea la jeune fille... C'est un domestique que je cherche, répondit celle-ci évasivement, j'ai à lui demander des renseignements au sujet d'un fait qui s'est passé, il y a une vingtaine d'années, dans une famille noble qui habitait cette rue, une famille au service de laquelle était le domestique que je cherche

"Si Mademoiselle s'informait auprès des commerçants, dit la femme de chambre, peut-être réussirait-elle dans ses recherches.

Les commerçants sont forcément des locataires plus fidèles que tout autre. Une maison de commerce ne passe pas, comme un logement, de locataires. On ne la quitte d'ordinaire que quand la fortune est faite, lorsqu'on ne la vend pas à des étrangers, on la transmet à ses enfants. Il y a donc plus de chance de se procurer des renseignements près d'eux que chez tout autre.

Zoé reconnut le bon sens de ce conseil. "Alors, fit-elle, en cherchant des yeux autour d'elle, tâchons au moins de nous adresser aux plus anciens."

Elle examina et lut les enseignes, puis avisant une épicerie sur la porte de laquelle on lisait une date de fondation reculée, elle y rentra et aperçut, une jeune femme, occupée à tricoter une brassière d'enfant en attendant d'avoir à encaisser le prix d'une entrée.

Zoé s'approcha et l'interrogea.

"Je ne connais pas la comtesse de Noirmont, avoua la marchande. Une histoire de vingt ans est une histoire d'autrefois. Ce sont mes parents qui pourraient vous renseigner.

Où habitent-ils? demanda Zoé. Est-ce à Paris?

—A peu près, mon père vit à Saint-Mandé et la mère de mon mari est à Vincennes. Les environs de la ville sont la retraite ordinaire des commerçants retirés, parce qu'ils ont à leur portée tout à la fois, le bruit de Paris, que l'habitude leur rend cher et le repos de la campagne que la fatigue leur rend nécessaire.

—C'est très juste, dit Zoé distraitement."

Et revenant à son but.

"Me permettez-vous, madame, de me rendre auprès de votre père pour le questionner?

—Je puis vous éviter cette peine, mon père viendra dans quelques jours."

La moldave l'interrompit.

"Je suis pressée et Saint-Mandé est une promenade charmante.

—En ce cas, je pense qu'il vaudrait mieux vous adresser à ma belle-mère. Elle a tenu ce magasin avant nous tandis que mes parents, à moi, étaient établis rue de Bussy.

—Vous avez raison, madame, cela étant, je préfère aller chez votre belle-mère à moins qu'il n'y ait de l'indiscrétion.

—Oh! du tout, déclara la commerçante en écrivant l'adresse réclamée.

—Ne la dérangerais-je point aujourd'hui?"

La femme réfléchit:

"Vous la rencontrerez plus sûrement dans la matinée. L'après-midi elle sort soit pour aller au bois ou pour faire des visites.

—Eh bien j'irai demain matin."

Sans se lever, la marchande l'encouragea à ne pas y manquer et lui souhaita une belle promenade.

C'était tout ce que voulait Zoé. Elle avait réussi au delà de son espérance, elle sortit en saluant la marchande d'une inclination de tête et d'un aimable sourire.

"Vraiment, s'écria Françoise la femme de chambre, lorsqu'elles furent hors du magasin, Mademoiselle ne prendra pas la peine d'aller à Vincennes pour un domestique!

—Si, si.

—C'est donc une affaire bien grave?

—Les devoirs de la charité sont toujours graves," répliqua Zoé continuant à donner le change à la curiosité de la servante, sans se soucier d'un mensonge de plus ou moins.

Celle-ci savait, sans doute, à quoi sans tenir sur la charité de sa jeune maîtresse, car elle ne parut pas très convaincue de l'importance des devoirs de la charité.

"Au reste, reprit Zoé, le temps est très beau et cette course, n'eut-elle pas d'autre résultat que de nous procurer une jolie promenade, ne serait pas encore du temps perdu.

—C'est vrai, convint Françoise.

—Nous prendrons l'omnibus du Louvre avec la correspondance et pour que vous soyez complètement contente, je vous promets, si le temps est beau, que nous monterons à l'impériale."

Le visage de Françoise s'éclaira.

"Mademoiselle est bonne comme une sainte, si les anges vivaient en ce monde ils seraient jaloux d'elle."

Et tout bas elle ajouta pendant que Zoé se montrait enchantée d'être aussi favorablement jugée.

"Va! grande vipère, tu ne te donnerais pas tant de mal si tu n'avais pas par là l'occasion de nuire à quelqu'un."

Comme on le voit, Françoise avait peu d'illusion sur la valeur morale de sa maîtresse.

Zoé s'approcha plus près d'elle, et lui posant familièrement la main sur le bras:

"Je vous prierai ma bonne, de laisser ignorer mes intentions à ma mère. Non que j'aie à craindre qu'elle y mette des empêchements, mais parce qu'elle trouverait, comme vous, que le but de ma course à Vincennes ne vaut pas la fatigue; je lui apprendrai la vérité, uniquement si le résultat de notre voyage n'est pas nul."

Françoise promit de se conformer à cette requête. Elle n'ignorait pas que Madame Rocaresco ne s'opposerait, en effet, au projet de sa fille que pour lui épargner une fâchée, personnellement, de faire cette promenade, elle garda le silence vis-à-vis de la baronne.

Le lendemain à huit heures Zoé, avec une ponctualité toute militaire, quitta sa mère en la prévenant qu'elle ne rentrerait que pour le déjeuner, à cause des nombreux pauvres et malades qu'elle se proposait de visiter. La baronne n'eût pas de soupçon et autorisa la prolongation inusitée de cette sortie matinale.

(*A Suivre*)